Naturalisation d'une etudiante marocaine en France.

Par Visiteur

Etudiante marocaine âgée de 21 ans, j'avais résidé en France pendant 4 ans avec mes parents, et je suis actuellement résidente en France depuis 2006 avec un titre de séjour étudiant que je renouvelle tous les ans.
J'ai réussi 4 années d'études en psychologie, spécialité organisation & travail, je me destine à un métier dans les ressources humaines.
Mes revenus: Virement Parents : 880 Euro/mois,
Stage d'Etudes Conventionné: 417,09 Euros/mois
J'aime la France, je suis bien intégrée, membres actif dans différentes activités artistiques, culturelles et associatives. J'aimerai m'installer en France sur le long terme. Quel serait le meilleur moyen de concrétiser mon projet?
- Changement de statut après obtention du diplôme? Premier Emploi? Quels sont mes droits pour la demande d'emploi? Risque de refus de changement de statut?
- Demande de naturalisation pour étudiants? Est ce que cela aurait des chances d'aboutir dans mon cas? Si refus de naturalisation, cela poserait problème pour un renouvellement de titre de séjour?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

- Changement de statut après obtention du diplôme? Premier Emploi? Quels sont mes droits pour la demande d'emploi? Risque de refus de changement de statut?
Concernant le changement de statut tout dépend de la profession que vous envisagez et de la faciliter à trouver un CDI. Dans l'immédiat vous pouvez faire une demande d'autorisation de travail provisoire. En effet, puisque vous êtes titulaire d'un diplôme au moins équivalent au master, vous pouvez demander à bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour valable 6 mois et non renouvelable, à l'issue de la validité de votre carte de séjour "étudiant" .
Durant cette autorisation, vous pourrez occupé un emploi salarié de votre choix dans la limite de 60 % de la durée légale du travail (soit 452 heures sur 6 mois).

Et ensuite vous pourrez conclure un CDI.

- Demande de naturalisation pour étudiants? Est ce que cela aurait des chances d'aboutir dans mon cas? Si refus de naturalisation, cela poserait problème pour un renouvellement de titre de séjour?
Etant donné que vous avez accompli avec succès 2 années d'études en vue de l'obtention d'un diplôme délivré par une université ou un établissement d'enseignement supérieur français, votre durée de résidence en France est réduit à 2 ans. De ce fait vous pouvez faire une demande de naturalisation. Maintenant même lorsque toutes le conditions sont remplies la demande peut être rejetée et il est très délicat de préjuger de la décision des autorités.
En cas de refus cela n'aura aucune conséquence sur la validité de votre titre de séjour en cours.

Cordialement